

**Demande de crédit de CHF 45'500,00
pour le remplacement du véhicule
de service de la Sécurité publique**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif de remplacer l'actuel véhicule de fonction du Service de la Sécurité publique. Cet engin a été acquis, d'occasion, en janvier 2014. Avec près de 110'000 kilomètres au compteur et une motorisation diesel, ce fourgon ne correspond plus au standard voulu par la Municipalité.

Compte tenu de l'âge de ce véhicule, les pannes deviennent fréquentes et la consommation en carburant diesel reste très élevée par rapport aux kilomètres parcourus quotidiennement sur le territoire communal.

Afin de mener à bien ses diverses missions, ce service doit se doter d'un nouveau fourgon, plus écologique et plus économique. C'est pour cette raison que la Municipalité a opté pour un véhicule 100 % électrique. Les modèles hybrides ont également été envisagés mais l'autonomie des batteries n'étaient de loin pas suffisantes pour ce type d'engin et le prix d'achat était bien plus élevé.

2. Modèle envisagé

Compte tenu des tâches et besoins spécifiques du service, le modèle finalement retenu est un fourgon Renault Trafic E-Tech L2H1. Comparé à d'autres véhicules équivalents, il a également pour avantage de présenter un meilleur rapport qualité/prix.

Divers éléments non compris dans le modèle de base ont été ajoutés, comme une porte coulissante latérale supplémentaire, un plancher bois dans l'espace de chargement et des protections de même matériau pour les parties latérales. Ces divers éléments s'avèrent nécessaires pour que le service puisse travailler de manière efficace. Une extension de garantie de 6 ans ou 100'000 kilomètres est également incluse.

À noter encore que le choix d'un modèle 100 % électrique permettra des économies non négligeables, comme une réduction de 90 % de la taxe d'immatriculation au Service des automobiles.

3. Aspects financiers

Coûts du préavis

L'achat de ce véhicule implique l'installation d'une borne de recharge, qu'il est prévu de placer dans les garages de la Maison de commune.

Par souci d'économie, il a été privilégié de transférer les caisses et casiers de rangement de marque SORTIMO de l'ancien au futur fourgon. Ce matériel se trouvant être encore en excellent état.

Le coût total de ce nouveau véhicule se présente comme suit, en incluant directement les taux de TVA (8.1 %) :

Rubrique	Élément	Total
100	Véhicule	41 243,00
101	Renault Trafic E-Tech L2H1 (options incluses)	39 227,00
102	Transfert du matériel SORTIMO	2 016,00
200	Installation de la station de charge	2 800,00
201	Station de charge 22KW alimentation	2 800,00
	Total net	44 043,00
	Divers et imprévus (3 %), arrondi	1 320,00
	Total net arrondi	45 500,00

Amortissement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

En l'occurrence, les véhicules sont amortis sur une période allant de 4 à 10 ans dès l'achat. La Municipalité a retenu une période d'amortissement de 5 ans, soit un montant annuel estimé à CHF 9'100,00.

Financement

Cette dépense est prévue dans les « projets futurs - crédits à voter » du budget 2025 pour un montant total de CHF 50'000,00.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Coûts récurrents

La réalisation de ce préavis entraîne, outre la prise en compte des amortissements obligatoires, une diminution des charges d'exploitation pour un montant estimé à CHF 950,00 par an au compte « 11100 Sécurité publique – 3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules », en particulier par suite du remplacement de l'essence par la fourniture d'électricité depuis la Maison de commune.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 88/2025 adopté en séance de Municipalité du 6 octobre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 88/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 45'500,00 pour le remplacement du véhicule de Service de la Sécurité publique ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ


La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 6 octobre 2025

Déléguée municipale : Mme Claudia Perrin, Syndique

